

Rapport sur la consultation 2014

Thèmes de la procédure de consultation 2014

- Textiles
- IT
- Les produits en papier
- Produits de marque
- Glossaire
- check-liste

Parties prenantes inscrites en 2014

- Alliance Sud
- Office fédéral de l'environnement (OFEV)
- Commission des achats de la Confédération (CA)
- Pain pour le prochain
- BSD Consulting
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Deutscher Olympischer Sportbund (DOSB)
- Déclaration de Berne (DB)
- Fair Wear Foundation (FWF)
- Action de carême
- Forum Ökologie & Papier (FÖP)
- Association suisse pour le papier écologique et l'écologie au bureau (ASPE)
- Global Organic Textiles Standard (GOTS)
- Greenpeace Suisse
- Helvetas
- Communauté d'Intérêt Ecologie et Marché Suisse (CIEM)
- Comité International Olympique (CIO)
- Fondation Max Havelaar (Suisse)
- Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)
- Le réseau pour une économie durable
- Stiftung für Konsumentenschutz
- UNIA
- International Association of Natural Textile Industry
- Association Transports et Environnement (ATE)
- WWF

Commentaires de parties prenantes

Elément	Commentaires des parties prenantes	Commentaires Swiss Olympic
Directives pour les textiles	Il serait important de miser sur des labels qui posent des exigences de durabilité aux niveaux de la culture et de la transformation (Pusch ; WWF Suisse).	En ce qui concerne la culture du coton précisément, Swiss Olympic mise sur des standards exhaustifs largement acceptés et couvrant l'intégralité de la chaîne logistique. Pour les standards environnementaux, Swiss Olympic fait également une distinction entre produits en fibres naturelles et produits en fibres synthétiques. Pour les fibres naturelles , les directives exigent expressément les normes suivantes : GOTS, IVN Best et bioRE. Les trois labels établissent des standards écologiques pour la culture et la transformation et contrôlent le respect de ces standards. Nous n'acceptons pas la certification BCI étant donné que nous misons sur une norme plus stricte avec GOTS. Pour les produits en fibres synthétiques , les directives exigent la certification Bluesign que vous mentionnez, ainsi que les labels GRS et ÖkoTex Step. Si, en règle générale, nous acceptons également des standards équivalents, nous n'avons énuméré que les normes les plus répandues (il n'existe jusqu'ici aucun fournisseur avec label Ange Bleu, comme pour l'EU-Ecolabel).
Directives IT	Lors de l'acquisition de matériel informatique, il convient de miser sur les produits les plus efficaces en matière énergétique, selon le classement de topten.ch. Les critères de Topten sont plus stricts et plus complets que ceux d'Energy Star, d'Ange Bleu ou de TCO. (Pusch ; WWF Suisse)	Nous intégrons « figure dans topten.ch » comme critère sous le point B4. Nous ne pouvons pas nous rapporter exclusivement à TopTen, car ceci limiterait très fortement les possibilités d'achats.
Directives pour les produits en papier	Modifier la désignation afin que cela soit clair dès le début qu'il ne s'agit pas uniquement de papier de bureau. Le terme « Papier de bureau, magazines et tissus en papier » serait plus approprié. (Pusch ; WWF Suisse)	Avec le terme « produits en papier », la désignation des directives est générale et comprend donc automatiquement tous les produits en papier/cellulose. Les directives seront toutefois complétées par une liste des produits en papier auxquels elles s'appliquent.
Directives « Branded Products »	L'étiquette-énergie A est d'ores et déjà une exigence minimale pour la mise sur le marché de la plupart des appareils. Il s'agit donc de la classification de base qui permet l'autorisation à la vente. Ce critère devrait être formulé de manière dynamique. Par ex. : Un appareil électrique doit faire partie de la première ou de la deuxième classe de l'étiquette-énergie. (Pusch ; WWF Suisse)	AVANT : Etiquette-énergie A. MAINTENANT : Première ou deuxième catégorie de chaque classe de l'étiquette-énergie.

<p>Directives « Branded Products »</p>	<p>Biffer PEFC : FSC est actuellement considéré comme le seul système international de certification forestière crédible .Les critiques principales envers PEFC sont les suivantes : contrôles insuffisants, peu de transparence, groupes d'intérêts impliqués pas traités de manière égale. PEFC reconnaît des systèmes de certification nationaux qui divergent fortement entre eux sur le plan qualitatif et qui sont donc peu cohérents. (Pusch ; WWF Suisse)</p>	<p>PEFC a été biffé.</p>
<p>Glossaire</p>	<p>La description du point 13 « Standard Fairtrade » devrait être formulée comme suit : « Fairtrade favorise les petits exploitants et les travailleurs des plantations dans les pays émergents et en voie de développement afin qu'ils puissent améliorer durablement leurs conditions de vie par leurs propres moyens. Les instruments principaux sont des conditions commerciales équitables, des organisations de producteurs fortes, la stabilité des prix, des primes, des cultures durables et un soutien sur place. En choisissant des produits Fairtrade, les consommatrices et les consommateurs fournissent une contribution importante au développement. A noter que le concept Fairtrade (en un mot) décrit l'approche caractéristique de Fairtrade International (FLO), alors que « Fair Trade » correspond au concept global regroupant toutes les pratiques du commerce équitable. » (Fondation Max Havelaar Suisse)</p>	<p>La proposition est acceptée.</p>

<p>Glossaire</p>	<p>La description du point 15 « FLO : (Organisation de labellisation équitable) Standard Fair Trade / Max Havelaar » devrait être formulée comme suit : « La société « Fairtrade Labelling Organization » (FLO e. V.) est une initiative multipartite détenant et gérant les standards Fairtrade ainsi que le label Fairtrade. Elle n'est PAS elle-même active sur le marché. FLO e. V. est contrôlée à 50% par les trois fédérations faïtières des producteurs Fairtrade dans le sud et à 50% par les organisations nationales de Fairtrade (par ex. la Fondation Max Havelaar) dans le nord. FLO e. V. développe des standards consultés à grande échelle, qui offrent un accès durable à des ressources supplémentaires aux produits certifiés et qui leur facilitent l'accès au marché. Par exemple, des prix minimaux ainsi que des primes sont définis. Le prix minimal sert de « filet de sécurité » aux petits producteurs et aux travailleurs dans les plantations contre les fluctuations de prix sur les marchés mondiaux. La prime est versée directement aux projets de développement définis et réalisés par les producteurs et les travailleurs eux-mêmes. La certification des producteurs et le contrôle des standards sont effectués exclusivement par l'organisation de certification indépendante FLO – Cert Sàrl. L'ouverture du marché et l'attribution du label dans le nord se font par les organisations nationales Fairtrade (p.ex. Fondation Max Havelaar), qui acquièrent des preneurs de licences et créent de nouveaux canaux de vente pour les producteurs du sud.</p> <p>• Informations supplémentaires : www.fairtrade.net et www.kompass-nachhaltigkeit.ch"</p> <p>(Fondation Max Havelaar Suisse)</p>	<p>La proposition est acceptée.</p>
-------------------------	--	-------------------------------------